Nations Unies S/PV.6633



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6633e séance

Mercredi 19 octobre 2011, à 10 heures
New York

Présidente :	Mme Ogwu	(Nigéria)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Wittig
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	Mme Viotti
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Gabon	M. Moungara Moussotsi
	Inde	M. Dushyant Singh
	Liban	M. Assaf
	Portugal	M. Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant

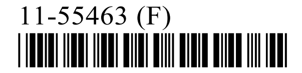
Ordre du jour

Paix et sécurité en Afrique

Piraterie dans le golfe de Guinée

Lettre datée du 17 octobre 2011, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2011/644)

11-55463 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Paix et sécurité en Afrique

Piraterie dans le golfe de Guinée

Lettre datée du 17 octobre 2011, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2011/644)

La Présidente (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Bénin à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, qui vont faire des exposés, à participer à la présente séance : M. Mahamane Touré, Commissaire chargé des affaires politiques, de la paix et de la sécurité de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, et S. E. M[me] Florentina Adenike Ukonga, Secrétaire exécutive adjointe chargée des affaires politiques de la Commission du golfe de Guinée.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/644, qui contient une lettre datée du 17 octobre 2011, adressée au Secrétaire général sécurité par la Représentante permanente du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies transmettant un document de réflexion sur la question à l'examen.

Je salue la présence de S. E. le Secrétaire général Ban Ki-moon, et je l'invite maintenant à prendre la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter le Nigéria d'avoir pris l'initiative de cette discussion opportune.

Depuis l'exposé du Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, en août dernier, la menace de la piraterie dans le golfe de Guinée a continué de croître. Des nouveaux cas de piraterie et de vols à main armée contre les navires le long de la côte occidentale africaine sont régulièrement signalés, avec de possibles lourdes conséquences sur le développement économique et la sécurité. La menace est aggravée par le fait que la plupart des États du golfe n'ont pas les moyens de garantir un commerce maritime sûr, la liberté de navigation, la protection des ressources maritimes et la sécurité et la sûreté des vies et des biens.

J'en ai parlé le mois dernier avec de nombreux dirigeants de la région et d'ailleurs pendant leurs visites au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Dans leurs déclarations à l'Assemblée générale, plusieurs chefs d'État ont insisté sur la nécessité d'une réponse concertée aux niveaux régional et international. Je félicite par conséquent les États du golfe de Guinée et leurs partenaires pour l'action concertée qu'ils mènent pour faire face à cette menace contre la sécurité. Le Bénin et le Nigéria ont récemment lancé des patrouilles communes pour sécuriser les eaux au large des côtes du Bénin. Parallèlement, le Cameroun, la Guinée équatoriale, le Gabon et Sao Tomé-et-Principe ont lancé une stratégie conjointe pour préserver les intérêts vitaux des membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC).

Les initiatives prises par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale pour coordonner des réponses régionales sont aussi encourageantes. Je crois comprendre que la CEDEAO prévoit d'organiser un sommet des États du golfe de Guinée et que la CEEAC prévoit de tenir une conférence internationale. Je recommande vivement aux deux organisations régionales de travailler ensemble pour développer une stratégie complète et intégrée, en étroite collaboration avec la Commission du golfe de Guinée et l'Organisation maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Je les encourage également à s'inspirer du mémorandum d'accord sur l'application des dispositions du droit maritime élaboré par l'Organisation maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre et l'Organisation maritime internationale avec le soutien des organismes des Nations Unies. Ce mémorandum a déjà été signé par 15 États de la région.

Comme le Conseil en a été informé en août, j'ai décidé de déployer une mission d'évaluation dans la région en novembre, sur la demande du Président Boni Yayi du Bénin. Dans le courant de ce mois, mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest,

M. Said Djinnit, a rencontré les autorités béninoises qui ont insisté sur le fait que l'économie du pays pourrait être gravement touchée si l'on ne remédiait pas rapidement et de façon adéquate à la piraterie. La prochaine mission d'évaluation de l'Organisation des Nations Unies examinera l'étendue de la menace et la capacité du Bénin et de l'ensemble de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest à assurer la sécurité et la sûreté maritime dans le golfe de Guinée. Elle fera aussi des recommandations sur la lutte contre la piraterie, y compris dans le contexte plus large du crime organisé et du trafic de drogue.

La mission se composera de représentants des Départements des affaires politiques et des opérations de maintien de la paix, du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et de l'Organisation maritime internationale. Elle travaillera en étroite consultation avec les autorités nationales, l'Union européenne et d'autres partenaires internationaux. Je veillerai à présenter le rapport de la mission au Conseil dès que je le recevrai.

La piraterie transcende les frontières et les intérêts économiques nationaux. Elle a des répercussions néfastes sur les échanges commerciaux de l'Afrique de l'Ouest avec le reste du monde, particulièrement avec ses principaux partenaires commerciaux sur les continents américain, asiatique et européen. Le récent déploiement des navires pour appuyer les opérations de lutte contre la piraterie dans le golfe de Guinée est la preuve que les États de la région et leurs partenaires sont résolus à faire face à cette menace. J'exhorte d'autres États Membres à concourir à ces efforts.

Notre expérience en Somalie nous a appris que ce problème doit être abordé de manière globale, en se focalisant simultanément sur la sécurité, l'état de droit et le développement. Toute réponse ne satisfaisant pas à ces exigences ne fera qu'exacerber le problème. Œuvrons donc ensemble à l'élaboration d'une stratégie équilibrée et cohérente qui s'attaque aux racines du problème et dissuade ces actes en terre et en mer.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général pour son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Touré.

M. Touré (*parle en anglais*) : Je suis Touré Mahamane, Commissaire chargé des affaires politiques, de la paix et de la sécurité de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

C'est un insigne honneur et un réel privilège pour la Commission de la CEDEAO d'être reconnue au nom de la région et de pouvoir prendre la parole pour faire part de l'action menée par la région pour faire face à la maladie invalidante qu'est la piraterie, qui s'enracine dans notre région, ainsi qu'aux risques connexes contre la sécurité maritime sur nos côtes et au-delà. S. E. M. James Victor Gbeho, Président de la Commission de la CEDEAO, m'a donc chargé d'exprimer sa gratitude pour l'occasion qui nous est ainsi donnée. Il m'a aussi chargé de vous féliciter, Madame la Présidente, et le Nigéria, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et de l'initiative remarquable que vous avez prise d'inscrire cette question à l'ordre du jour pour appeler l'attention sur certains des principaux problèmes et défis auxquels nous sommes confrontés.

Qu'il me soit permis de signaler certaines des initiatives clefs prises par notre communauté pour traiter de cette question. La principale recommandation faite par le Comité des chefs d'état-major de la défense de la CEDEAO à sa 29e réunion, tenue les 4 et 5 octobre au siège de la Commission de la CEDEAO à Abuja, portait essentiellement sur la question des menaces posées par la piraterie, ainsi que sur d'autres questions de sécurité maritime dans nos zones côtières et sur la façon d'y remédier. Les 15 chefs d'état-major de la défense et chefs de la marine réunis ont fait observer que, sur les rivages du golfe de Guinée, la piraterie et autres actes criminels devenaient très fréquents, menaçant la circulation locale et internationale des navires et de leurs marchandises qui transitent par le Bénin, le Ghana, le Togo, le Nigéria et, dernièrement, la Guinée. Il s'agit là d'une évolution nouvelle, inquiétante et plus complexe de la situation, si on la compare aux attaques perpétrées l'année dernière au large du Bénin, du Togo et du Ghana. Cette nouvelle situation d'insécurité entrave les efforts déployés par les États membres, ainsi que le processus d'intégration de notre région.

À la suite de l'exposé sur la sécurité et la sûreté maritimes en Afrique de l'Ouest fait par des experts nigérians de la marine, et des contributions de tous les autres membres des forces armées et chefs de la marine de la région, il a été décidé, lors de la réunion susmentionnée, d'élargir le sous-comité sur la sécurité maritime afin d'y inclure le Bénin, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée-Bissau, le Nigéria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo, ainsi

que trois experts en affaires juridiques relatives à la sécurité maritime.

Ce sous-comité a été chargé d'étudier les documents existants, y compris celui que les chefs d'état-major de la défense ont élaboré et présenté à Bamako en 2010, ainsi que tous les autres documents préparés par la division de sécurité de la CEDEAO, et d'explorer les autres aspects de la sécurité maritime qui n'avaient pas encore été examinés, afin de présenter d'ici deux mois et en toute connaissance de cause des recommandations pratiques aux chefs d'état-major de la défense.

Le sous-comité avait décidé d'examiner cette question lorsque, à la 27e réunion tenue les 14 et 15 avril 2010 à Cotonou (Bénin), où il a été convenu que les délégations du Nigéria, du Cap-Vert et du Ghana feraient une enquête sur les menaces posées à la sécurité maritime et présenteraient leurs résultats et des recommandations spécifiques à la prochaine réunion à Bamako. Ainsi donc, la question avait déjà fait l'objet d'un examen en avril 2010.

L'exposé susmentionné a été présenté à la 28e réunion du Comité, tenue à Bamako les 18 et 19 janvier. La Commission a été chargée de mettre au point un concept de gouvernance maritime régionale qui serait divisé en stratégies de mise en œuvre et suivi d'un plan d'action. Cette tâche a été menée sans tarder, et la Commission de la CEDEAO s'est mise au travail avec un de ses partenaires stratégiques de réflexion, qui est le même partenaire qui travaille à la mise au point du cadre de sécurité maritime continentale de l'Union africaine. Ce faisant, la CEDEAO voulait se conformer aux directives stratégiques de l'Union africaine sur la question.

Un projet de stratégie maritime intégrée de la CEDEAO, accompagné d'un plan stratégique maritime intégré, a ensuite été produit. Ces deux projets sont en cours de présentation au sous-comité que je viens d'évoquer et seront examinés par une réunion d'experts en sécurité maritime de la CEDEAO avant d'être présentés, conformément à notre règlement intérieur, aux ministres du Conseil de médiation et de sécurité de la CEDEAO qui est constitué de ministres de la défense, des affaires étrangères et de l'intérieur. Une fois qu'ils auront adopté ces documents, ils les présenteront aux chefs d'État pour adoption.

Comme je l'ai dit plus tôt, dans le cadre de la mise en œuvre du cadre intégré de sécurité maritime de l'Union africaine et avec l'appui de l'Africa Center for Strategic Studies (Centre des études stratégiques pour l'Afrique), à Washington, le Gouvernement des États-Unis facilite un processus d'officialisation du partenariat entre les deux communautés économiques régionales – la CEDEAO et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). Une première session de réflexion avait été organisée à Stuttgart (Allemagne) du 11 au 16 juin, suivie très rapidement par une réunion officielle plus large à Garmisch (Allemagne) du 19 au 22 juillet. Outre l'Union africaine, la CEEAC, la CEDEAO, l'Organisation maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre et la Commission du golfe de Guinée, la réunion de Garmisch a réuni des représentants du Bénin, du Cameroun, du Cap-Vert, de la Guinée équatoriale, de la Guinée, du Gabon, de la Gambie, du Ghana, du Libéria, du Nigéria, de la Sierra Leone, du Sénégal et du Togo.

La réunion de Garmisch a mis en place trois groupes de travail qui ont produit un projet de mémorandum d'accord entre la CEEAC et la CEDEAO sur une coopération visant à mieux contrôler et protéger les côtes de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, et un projet d'accord multilatéral sur une coopération visant à lutter contre les activités maritimes transnationales au large de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Cet accord a pour but d'officialiser les approches communes et de mettre en commun les meilleures pratiques entre les services et organismes de sécurité chargés de la lutte quotidienne contre ce type d'activités dans les deux régions. Le troisième document adopté était un plan d'action-cadre opérationnel pour des activités communes menées par les États membres des deux régions.

Des exemplaires de ces projets de documents ont été remis à tous les participants pour qu'ils les examinent, les peaufinent et les améliorent, et pour faire l'objet de discussions nationales parmi tous les acteurs concernés – la marine, les parties prenantes maritimes civiles, les douanes, les services d'immigration, la police, la gendarmerie, les garde-côtes, etc. – afin qu'ils y apportent leur contribution et qu'ils se les approprient. Une deuxième réunion plénière est prévue pour le début du mois de janvier en vue de finaliser ces documents qui seront soumis aussi rapidement que possible aux deux organes de décision de la CEEAC et de la CEDEAO, réunion qui sera suivi par un sommet conjoint des chefs d'État et de gouvernement des deux organisations.

Notre groupe d'amis, dont le Royaume-Uni, les États-Unis et d'autres partenaires, aident à renforcer les capacités internes de la Commission de la CEDEAO afin qu'elle ait les moyens de coordonner les initiatives des États membres et d'y ajouter de la valeur. Nous nous efforçons d'éviter le double emploi et de veiller à ne pas empiéter sur les États membres tout en ajoutant de la valeur à leurs processus. Le groupe d'amis, par exemple, est en train de créer un fonds maritime spécial qui sera bientôt lancé dans la République du Bénin, et les États-Unis sont prêts à lui apporter une capacité opérationnelle sous la forme de programmes d'accord communs et de partage de l'information, tandis que le Royaume-Uni assure le financement d'un détachement d'officiers de la marine auprès de la force en attente de la CEDEAO.

Entre-temps, le temps passe et il faut agir sans tarder pour prévenir de nouvelles attaques. Les initiatives bilatérales du Nigéria et du Bénin ont déjà été présentées par le Secrétaire général. Elles ont réduit le fléau des attaques en mer. Mais c'est insuffisant. Il faut prendre des initiatives au niveau de tous les pays concernés et de tous les partenaires. Nous devons faire plus. Nous avons besoin d'une attention, d'une reconnaissance et d'une aide internationales qui tiennent compte du fait que nous avons tous – pays sans littoral, partenaires et États côtiers de la région – des intérêts en jeu.

La CEDEAO salue les initiatives prises par les ambassadeurs du golfe de Guinée pour attirer l'attention de la communauté internationale et rallier son appui aux appels lancés par notre région. De même que le golfe d'Aden a bénéficié d'un appui international, nous avons besoin d'une résolution-cadre politique de l'ONU qui soutienne nos efforts. La CEDEAO appuie sans réserve cet appel, et prend donc une part active à ce combat. Nous ferons ce que nous avons à faire. La CEDEAO appelle le Conseil de sécurité à envisager et à adopter une résolution sur la piraterie et les autres actes maritimes criminels connexes. La CEDEAO propose que, bien que l'accent soit mis sur la lutte contre la piraterie, les préoccupations suivantes soient prises en compte.

Premièrement, les préoccupations relatives au littoral ne doivent pas porter seulement sur le littoral du golfe de Guinée, mais inclure celui de tous les États de la CEEAC et de la CEDEAO, ainsi que l'intérieur des pays sans accès à la mer, comme le Burkina Faso et le Mali. Il faudrait également inclure les côtes du Sénégal et du Cap-Vert.

Deuxièmement, tous les autres actes criminels doivent être inclus : la criminalité transnationale organisée, tous les types de trafic – de drogue, d'êtres humains – les migrations illégales, les actes terroristes, la pêche et le soutage illégaux, et le déversement de déchets toxiques, entre autres.

Je n'ai rien d'autre à ajouter.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Touré de son exposé.

Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Florentina Adenike Ukonga.

Mme Ukonga (*parle en anglais*) : Je commence par remercier la présidence nigériane d'avoir invité la Commission du golfe de Guinée (CGG) à participer au présent débat sur le thème « Paix et sécurité en Afrique : Piraterie dans le golfe de Guinée ». Ce problème est devenu une véritable source de préoccupation pour les pays de la région et le reste du monde du fait de l'augmentation des actes de piraterie, de terrorisme et des vols commis en mer, mais aussi du trafic illicite d'armes, de drogue, de personnes et de biens qui touche régulièrement la région du golfe de la Guinée.

Je présente au Conseil les excuses du Secrétaire exécutif de la Commission du golfe de Guinée, S. E. M. Miguel Trovoada, qui ne peut participer à la présente séance pour des raisons indépendantes de sa volonté. A titre personnel, c'est pour moi un grand honneur de représenter la Commission du golfe de Guinée à cette séance extrêmement importante.

La Commission du golfe de Guinée se félicite de l'initiative prise par le Conseil de sécurité et espère qu'elle permettra d'établir une collaboration efficace en vue de renforcer le dispositif de défense de la région et d'empêcher qu'elle ne devienne une zone dangereuse, comme cela est arrivé au golfe d'Aden.

C'est notamment pour éviter cette évolution infâme que la Commission du golfe de Guinée a été créée. Le Traité instituant la Commission du golfe de Guinée a été signé en juillet 2001 et est entré en vigueur en août 2006. Son secrétariat a été établi à Luanda, en Angola, en avril 2007. L'Article 2 du Traité stipule que sont membres de la Commission « les États souverains riverains du golfe de Guinée parties au présent Traité ». Les membres actuels sont l'Angola, le Cameroun, le Gabon, la Guinée équatoriale, le Nigéria, la République démocratique du Congo, la République du Congo et Sao Tomé-et-Principe. Au titre de l'Article

27, les pays de la région du golfe de Guinée peuvent adhérer au Traité et être admis en tant que membres.

Comme l'énonce clairement l'Article 3, les impératifs suivants font partie des objectifs de la Commission : créer les conditions de confiance mutuelle, de paix et de sécurité propices au développement harmonieux des États; promouvoir une concertation étroite dans l'exploitation des ressources naturelles du golfe, en vue d'assurer le développement économique des États membres et le bien-être de leurs peuples; harmoniser les politiques respectives des États Membres dans les affaires d'intérêt commun, notamment en matière de ressources naturelles; protéger, préserver et améliorer l'environnement naturel du golfe de Guinée et coopérer en cas de désastre naturel; et renforcer la coopération dans le domaine des communications, notamment maritimes, en vue de faciliter les relations et les échanges entre les États membres.

L'Article 5 du Traité énonce clairement les domaines de coopération :

> « Aux fins de la réalisation des objectifs énoncés ci-dessus, les Hautes Parties contractantes s'engagent à joindre leurs efforts en vue d'harmoniser leurs politiques respectives dans les domaines d'intérêt commun.
>
> À cet effet, elles conviennent de procéder à la recherche de sphères d'intérêt commun dans l'aire géographique du golfe et de définir des politiques communes, notamment dans les domaines de la paix et de la sécurité, de l'exploitation des hydrocarbures, des ressources halieutiques et minérales, de l'environnement, de la circulation des personnes et des biens, du développement des communications, de la promotion du développement économique et de l'intégration du golfe ».

Depuis sa création en 2007, le Secrétariat exécutif de la Commission du golfe de Guinée s'est efforcé d'établir des contacts et de créer des mécanismes pour contribuer à la réalisation des objectifs de la CGG, en particulier compte tenu de la place grandissante qu'occupe la région en tant que fournisseur important de ressources marines et d'hydrocarbures à la communauté internationale, y compris, entre autres, les États-Unis d'Amérique, la Chine, la France, le Portugal et l'Espagne.

La région du golfe de Guinée est une voie maritime importante et un pôle qui connecte la région avec l'Europe et l'Amérique. Cette importance a attiré l'attention des communautés nationales et internationale sur la nécessité de mieux orienter et de mieux coordonner la lutte contre les problèmes croissants que sont la piraterie, en particulier la piraterie avec abordage, les vols à main armée commis en mer, le terrorisme, le trafic d'armes, de drogue et de personnes et les autres activités illégales telles que la pêche illégale, non réglementée et non déclarée.

Dans la région du golfe de Guinée, nous avons à présent mis en place des installations d'exploration et d'exploitation du pétrole et du gaz, notamment des plates-formes pétrolières et gazières en eaux peu profondes, des appareils de forage pour l'exploration des eaux profondes, mais aussi des locaux d'entreposage à terre et au large des côtes. Ces investissements sont considérables, et les pays de la région et leurs partenaires commerciaux ne sauraient laisser les pirates et les voleurs armés en mer menacer des installations qui sont indispensables à la survie économique des pays de la région.

Nous avons également ouvert des ports d'exportation et d'importation à la fois dans les pays maritimes et chez leurs voisins enclavés. Les ports de Douala, de Kribi, d'Abidjan, de Cotonou et de Lomé desservent le Tchad, le Mali et le Burkina Faso. Toute menace qui pèse sur ces ports, qu'elle soit liée à la piraterie ou aux vols armés commis en mer, influe également sur l'activité économique et la survie des pays qui en dépendent pour leurs importations et leurs exportations. Ces activités criminelles déstabiliseraient non seulement les pays hôtes, mais également les pays enclavés qui dépendent d'eux. Par conséquent, nous nous trouvons dans une situation où il est impératif de garantir la sécurité pour permettre à la région de se développer.

Un grand nombre des villes principales de la région du golfe de Guinée se trouvent le long des côtes. C'est pourquoi toute menace à la sécurité causée par des activités criminelles en mer ou par des problèmes écologiques affectera de très nombreuses personnes. Le golfe est également une voie de passage très importante qui permet de relier la région à l'Europe et à l'Amérique. La piraterie et les vols à main armée commis en mer ont un impact direct sur le coût des transports maritimes dans la région du fait de leur incidence sur les frais d'assurance et sur la fréquence des passages.

Si toutes ces installations, ces populations et ces voies maritimes sont menacées par la piraterie, les vols à main armée commis en mer et les autres activités criminelles et illégales, le problème deviendra considérable et prendra des proportions régionales et internationales. Comment pouvons-nous combattre ces menaces?

Il est indispensable que les institutions régionales telles que la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) collaborent avec nous, la Commission du golfe de Guinée, afin de venir à bout de cette criminalité dans leurs sous-régions respectives et de pouvoir s'acquitter pleinement de leurs mandats. Nous nous félicitons par ailleurs de l'initiative actuellement en cours au sein du système des Nations Unies.

L'idée fondamentale à l'origine de la création de la Commission du golfe de Guinée était de garantir la sécurité maritime de la région afin de protéger l'exploration et l'exploitation de ses ressources naturelles – le pétrole, le gaz et les zones de pêche – et de favoriser ainsi le développement des pays de la région et de leurs populations. La Commission cherche également à encourager les meilleurs pratiques en matière d'exploration et d'exploitation des ressources naturelles de la région et à fournir une assistance en cas de catastrophe naturelle ou environnementale. La Commission est prête à travailler en synergie avec les pays de la région, la CEDEAO et la CEEAC pour combattre toutes les menaces qui pèsent sur les ressources naturelles et l'environnement de la région.

Depuis notre création, nous avons organisé une conférence sur la défense et la sécurité à Malabo en février 2010 afin de faire avancer la recherche de mesures efficaces et globales de lutte contre l'augmentation des menaces à la sécurité et des activités criminelles dans la région. Nous avons également participé à la conférence coordonnée par l'Union africaine sur la sécurité maritime en Afrique. En juillet 2011, nous avons participé au Séminaire de la CEEAC et de la CEDEAO sur la sûreté et la sécurité maritimes, dont le général Touré a, avec brio, fait le point au Conseil.

Nous avons réalisé, sur la base de toutes ces réunions, que la lutte contre les pirates était une opération très coûteuse. Sécuriser un espace maritime de la taille de la région du golfe de Guinée dépasse les capacités de n'importe quel pays, car aucun pays de la région ne possède les capacités humaines, matérielles et financières nécessaires. D'où la nécessité d'une coopération et d'une collaboration resserrée entre les pays de la région, qui doivent œuvrer de concert avec les partenaires extérieurs à la mise en place d'un solide mécanisme régional et sans exclusive de défense, capable d'être simultanément déployé, coordonné et contrôlé au niveau régional.

Lutter contre des activités illégales comme la piraterie, le terrorisme et les trafics en tous genres – armes, être humains, drogues – ce n'est pas comme faire la guerre au sens conventionnel du terme, c'est-à-dire avec des armées organisées. Les approches individuelles, bilatérales, tripartites voire quadripartites ne feront que pousser les criminels à opérer dans les zones de la région non couvertes par un tel dispositif de sécurité. C'est ce qui s'est passé dans le cas des arrangements conclus entre le Nigéria et le Bénin ou des efforts déployés par la Guinée équatoriale et certains pays de la région de la CEEAC qui ont aussi mis en place un dispositif quadripartite.

Cette guerre requiert des compétences technologiques, du matériel de surveillance radar et une bonne expertise pour procéder à une surveillance efficace et effectuer une dissuasion préventive.

Pourquoi la Commission du golfe de Guinée intervient-elle? Parce qu'il faut harmoniser les législations portant sur les activités illégales. Comment lutter contre la piraterie sans que le processus ne soit détourné à des desseins de vendetta politique, entre autres? Il nous faut renforcer le cadre juridique en faisant en sorte que les États membres adoptent des lois contre la piraterie pouvant être appliquées dans tous les pays de la région. Il nous faut aussi encourager la standardisation régionale des peines pour les délits, de sorte qu'un pays ne condamne pas une personne accusée de piraterie à deux ans de prison quand un autre rend un verdict de 20 ans d'emprisonnement.

La Commission du golfe de Guinée est là pour effectuer cette tâche d'harmonisation pour les États membres, qu'ils appartiennent à la CEDEAO ou à la CEEAC. La Commission rassemble actuellement des membres de l'Afrique de l'Ouest, de l'Afrique centrale et de l'Afrique australe riverains du golfe de Guinée. Elle est donc tout à fait adaptée pour assurer les fonctions d'un quelconque mécanisme conjoint qui pourrait être mis en place pour parer aux dangers qui menacent aujourd'hui la paix et la sécurité de la région. Nous sommes une organisation toute nouvelle et, si

nous bénéficions d'un appui politique et que nous sommes dotés des ressources humaines et matérielles nécessaires ainsi que du financement et autre appui logistique adéquats, nous serons très bien placés pour exercer nos fonctions et nous acquitter de notre mission.

Les États-Unis d'Amérique, la France et l'Allemagne sont en première ligne des efforts déployés pour fournir une assistance et mener des activités de formation au profit du personnel maritime et naval de certains États membres. Le Nigéria, le Bénin et le Cameroun ont bénéficié de ce type d'assistance, qui devrait être coordonnée et étendue à tous les États membres de la région du golfe de Guinée, sous l'égide de la Commission du golfe de Guinée. Nous espérons ardemment que le Conseil de sécurité tiendra compte de ces facteurs lorsqu'il décidera d'une approche globale et coordonnée pour lutter contre la piraterie et d'autres activités criminelles, telle que le terrorisme, les vols à main armée contre les navires, le trafic d'armes et de drogue et la traite des êtres humains, et pour surveiller les activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée. La Commission du golfe de Guinée a été créée dans l'objectif de prévenir ces fléaux maritimes, de les contrôler, et de les contenir jusqu'à ce qu'ils soient enfin éliminés.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie Mme Ukonga de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

M. Araud (France) : Je vous félicite, Madame la Présidente, d'avoir pris l'initiative de ce débat sur un sujet qui a pris une ampleur inquiétante dans le golfe de Guinée et le long de la côte ouest-africaine. Je remercie naturellement les intervenants précédents de leur présentation et salue la présence parmi nous des représentants de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Commission du golfe de Guinée.

Nous partageons le constat d'une montée de l'insécurité maritime dans les eaux du golfe de Guinée. Le phénomène dont nous parlons est la conjonction de plusieurs facteurs. L'insécurité du delta du Niger, en particulier les attaques contre les installations pétrolières, s'est étendue aux eaux territoriales voisines. À cette menace transnationale s'est ajouté le développement de trafics le long de la côte ouest-africaine, comme la drogue, les migrations clandestines ou les pêches illégales. Enfin, la multiplication des prises d'otage et le renchérissement des coûts pour le commerce maritime et les activités extractrices font peser une menace sur la croissance, le développement et donc la stabilité des États riverains du golfe de Guinée.

Mais les attaques dans le golfe de Guinée ont leurs spécificités et ne peuvent être comparées à la piraterie qui sévit au large des côtes somaliennes. En effet, cette insécurité affecte des États dont la souveraineté n'est pas en cause, dont la souveraineté doit être respectée et doit être la base de notre action. Il en résulte que le principe de notre politique doit être la responsabilité première des États du golfe de Guinée pour assurer la sécurité dans les espaces maritimes qui sont sous leur juridiction.

Nous devons nous inscrire dans une logique de coopération entre les États et les organisations de la région et de renforcement des capacités des acteurs de la région. Pour cette raison, nous soutenons pleinement la proposition du Président Boni Yayi du Bénin d'organiser une réunion régionale sur ce sujet. Elle favoriserait le dialogue entre les États concernés et contribuerait à une meilleure division du travail entre les bailleurs de fonds et d'aide.

Nous saluons également les premières coopérations opérationnelles entre le Bénin, le Nigéria et le Cameroun, en particulier la conduite de patrouilles maritimes conjointes. Enfin, nous saluons les premiers efforts entrepris par les organisations régionales, notamment la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et son Centre de coordination régionale pour la sécurité maritime.

Pour les États du golfe de Guinée, l'enjeu est aussi une meilleure coordination interministérielle et une adaptation des législations et des institutions chargées de la fonction de garde-côtes. C'est l'esprit de l'initiative West African Coast Initiative (Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest) lancée en 2009 par l'Organisation des Nations unies pour renforcer les structures locales contre les trafics sur la côte ouest-africaine, en associant les différents pôles d'expertise, policière, douanière et judiciaire. À ce propos, nous pourrions réfléchir aussi à une extension de ce modèle depuis l'arc Atlantique vers l'est du golfe de Guinée.

Dans ce contexte, nous accueillons favorablement l'intention du Secrétariat d'envoyer dans le golfe de Guinée une mission d'évaluation sur la piraterie. Nous souhaitons également que les deux bureaux des Nations

unies à Dakar et à Libreville se coordonnent pour rendre compte régulièrement au Conseil de l'évolution du phénomène de la piraterie et des efforts qui auront été entrepris.

La communauté internationale peut encore améliorer son soutien aux initiatives régionales. La France et l'Union européenne n'ont pas ménagé leurs efforts pour aider les États concernés à renforcer leurs capacités et leur coopération maritime. Les bâtiments de la Marine nationale française mettent à profit leurs escales dans la région pour conduire des activités de formation et d'entraînement. Le 11 octobre dernier, les autorités de la Guinée équatoriale ont inauguré à Bata la nouvelle École navale nationale à vocation régionale soutenue par la coopération française. Enfin, depuis le mois de septembre, nous avons mis en place un projet de fonds de solidarité prioritaire pour la réforme des secteurs de la sécurité dans le domaine maritime au profit des États du golfe de Guinée.

L'Union européenne est également active puisqu'elle finance un projet visant à mettre en place des structures régionales de formation et de partage d'information et à renforcer la fonction de garde-côtes dans les États du golfe de Guinée. Le projet SEACOP (*Strategic Sealift Contingency Planning System*) vise à renforcer la lutte contre les trafics maritimes et la sécurisation des activités portuaires et des marchandises.

Pour conclure, nous pensons que ces actions internationales en appui aux capacités locales et à la coordination régionale sont une approche cohérente pour lutter de manière efficace et préventive contre les actes de piraterie dans le golfe de Guinée. Ces actions doivent être fondées sur la souveraineté des États de la région, une appropriation nationale des réponses et, enfin, un respect du droit de la mer et de la liberté de circulation maritime. Nous sommes naturellement prêts à considérer avec attention et de manière favorable un projet de résolution qui s'inscrirait dans cette logique.

Mme Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué la présente séance qui porte sur une question qui nous préoccupe tous de plus en plus. Je remercie également le Secrétaire général de sa présence parmi nous aujourd'hui, et de sa déclaration.

Je remercie en outre de leurs exposés le Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ainsi que la Secrétaire exécutive adjointe chargée des affaires politiques de la Commission du golfe de Guinée.

La piraterie et le vol à main armée en mer dans le golfe de Guinée sont une source de préoccupation, en raison notamment de leurs répercussions désastreuses sur la sécurité et sur les activités économiques et commerciales de l'un des nouveaux pôles du commerce mondial. N'oublions pas que la situation sécuritaire en Afrique de l'Ouest était déjà fragile et compliquée, avant même la relative recrudescence de la piraterie et des vols à main armée.

Des problèmes comme la criminalité transnationale organisée aggravent encore les difficultés typiques des situations de sortie de conflit dans certains pays de la région, créant ainsi un tableau très troublant. Les activités de lutte contre la piraterie et le vol à main armée dans le golfe de Guinée doivent donc être menées de façon concertée, grâce à une stratégie de stabilisation de toute la région. La coopération internationale en la matière doit tenir compte des questions relatives à la souveraineté nationale et à l'appropriation nationale, ainsi qu'au leadership régional. On n'insistera jamais assez sur l'importance de la coopération et du leadership au plan régional dans toute une stratégie globale de lutte contre ce phénomène.

Nous saluons les efforts menées par les pays concernés, par la CEDEAO et par la Communauté économique des États de l'Afrique centrale pour lutter contre la piraterie dans le golfe de Guinée.

Nous estimons qu'un dialogue étroit entre le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, le Conseil du développement outre-mer (ONU), le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et l'Organisation maritime internationale permettra de renforcer les efforts des pays ouest-africains pour lutter contre le terrorisme. Nous invitons les organisations régionales et sous-régionales, ainsi que les autorités nationales, à adopter une réponse coordonnée qui tienne compte des spécificités de l'Afrique de l'Ouest, ainsi que des attentes et préoccupations des pays de la région.

Comme le Secrétaire général, nous pensons que la lutte contre la piraterie ne doit pas uniquement se limiter à régler le problème en mer. Des efforts doivent être entrepris pour s'attaquer aux racines du problème, qui se trouvent généralement sur terre.

Bien souvent, la piraterie et le vol à main armé en mer sont les manifestations criminelles de difficultés économiques et d'un manque de perspectives, ce qui rend très difficile pour les États côtiers de faire respecter la loi. L'adoption d'une stratégie globale doit par conséquent tenir compte des facteurs politiques et socioéconomiques. Elle doit inclure des mesures de dissuasion, la sécurité, la primauté du droit et le développement économique. Les efforts faits pour développer la coopération régionale afin de promouvoir des politiques de renforcement de la sécurité et de l'état de droit doivent aller de pair avec un appui économique et la création d'emplois, en particulier pour les jeunes.

Le Brésil et les pays du golfe de Guinée partagent le même océan, à travers lequel nous entretenons de forts liens humains et historiques. Nous soutenons totalement le droit souverain de ces pays à trouver le meilleur moyen d'exploiter les ressources naturelles dans leurs zones économiques exclusives, notamment les ressources halieutiques, conformément au droit international.

La lutte contre la piraterie et le vol à main armée au large des côtes du golfe de Guinée doivent conduire à des initiatives qui respectent et appuient pleinement les objectifs et l'esprit de la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud. Le Brésil est prêt à participer à cette lutte et à coopérer avec les pays de la région du golfe de Guinée, afin d'éradiquer les vols à main armée en mer dans l'espace relevant de leur juridiction nationale, en coopération avec nos partenaires internationaux, en particulier les gouvernements de la région, les membres de la Communauté des pays de langue portugaise, les États membres de la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de son riche exposé. Nous saluons en outre la participation à la présente séance des représentants de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Commission du golfe de Guinée.

La Fédération de Russie est très préoccupée par l'augmentation récente des vols à main armée en haute mer, et de la prise en otage de navires au large des côtes du golfe de Guinée pour en tirer une rançon ou pour s'emparer de cargaisons de haute valeur.

Le 8 octobre, à 70 milles marins au sud de Lagos, le pétrolier allemand *Cape Bird* a été capturé, puis libéré le 14 octobre. Il y avait des citoyens russes prise en otage parmi l'équipage. Ce n'est pas la première fois que des marins russes sont victimes d'actes de piraterie dans cette sous-région. Nous pensons que ces actes constituent des crimes graves qui menacent la sécurité des personnes, y compris des citoyens russes. Nous avons donc l'intention d'accorder une haute priorité à ce problème.

Il y a eu par le passé des attaques isolées contre des navires dans le golfe de Guinée, mais cette année, les attaques armées au large des côtes du Ghana, du Togo, du Bénin et du Nigéria ont toutes les caractéristiques d'actions criminelles bien organisées menaçant la sécurité de la navigation maritime et le bien-être économique des États côtiers.

D'après les données de l'Organisation maritime internationale, il y a eu depuis le début de l'année plus de 30 incidents dans le golfe de Guinée. Les chiffres réels sont probablement beaucoup plus élevés. Par comparaison, en 2010, il n'y avait pas eu une seule attaque sérieuse.

En outre, la nature de ces actes de piraterie est en train d'évoluer. Alors qu'avant, on parlait de pillages mineurs et de la capture de petits bateaux et de faibles volumes de cargaison, aujourd'hui, on assiste à des vols à grande échelle commis par des bandes de pirates bien équipés. Par ailleurs, la piraterie dans le golfe de Guinée devient de plus en plus violente. On ne peut d'ailleurs pas exclure la possibilité de liens entre les pirates et d'autres branches de la criminalité organisée, notamment le trafic de drogues en Afrique de l'Ouest.

La situation qui règne dans la région continue d'inquiéter de plus en plus les transporteurs maritimes et les assureurs. Ces attaques ont lieu principalement à faible distance des côtes, à l'intérieur des eaux territoriales des États côtiers. Cela exige des mesures d'intervention appropriées, en particulier de la part des pays de la région touchés, afin de renforcer la sécurité de la navigation maritime.

Il faut renforcer les services de surveillance côtière et les munir d'un équipement technique de pointe. Il faut se servir de l'expérience acquise dans la lutte contre les pirates dans d'autres régions du monde, en utilisant notamment ce qui a été fait par l'Organisation maritime internationale dans ce domaine. Il est clair que la responsabilité première de lutte contre la menace de la piraterie dans le golfe de

Guinée incombe aux États de la région. Cependant, ces pays ont besoin d'un sérieux appui international dans leur lutte.

Nous saluons les mesures organisationnelles et pratiques prises par les États de la région, que ce soit séparément ou avec la CEDEAO, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Commission du golfe de Guinée, pour mettre en place des mesures efficaces contre la piraterie. Nous saluons également l'idée d'organiser une conférence sous-régionale sur ce problème.

Il ne faut pas sous-estimer le risque que pose la piraterie dans le golfe de Guinée. Si l'on ne prend pas de mesures immédiatement, bientôt la situation ne pourra plus être maîtrisée. Dans ce cas, davantage de forces et de moyens seront requis pour l'éradiquer. L'objectif doit être, pour les pays de l'Afrique centrale et de l'Ouest, avec l'appui de la communauté internationale, de mettre en œuvre une stratégie conjuguée de lutte contre la piraterie et un système coordonné pour assurer la sécurité de la navigation dans le golfe de Guinée.

Compte tenu de l'expérience de la Russie en la matière, nous sommes également prêts à envisager les possibilités de coopération avec ces pays et groupes régionaux.

M. Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : Je remercie tout d'abord le Nigéria d'avoir organisé ce débat qui arrive à point nommé, et le Secrétaire général de ses remarques liminaires fort intéressantes. Je remercie en outre le général Touré, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et Mme Adenike, de la Commission du golfe de Guinée. Leurs précieux exposés nous offrent une perspective sous l'angle des secteurs touchés par la piraterie. Les points de vue et informations présentés sont utiles à une bonne compréhension des aspects du problème, et de ce que nous pouvons faire collectivement pour l'affronter.

Le Portugal partage les préoccupations exprimées par les intervenants et celles contenues dans le document de réflexion distribué par la présidence nigériane (S/2011/644). La piraterie dans le golfe de Guinée n'est pas un phénomène nouveau; toutefois, elle est devenue plus fréquente ces dernières années, plus sophistiquée dans ses techniques et plus violente. Ses effets se font ressentir bien au-delà du simple domaine de la sécurité, car elle perturbe les activités commerciales et économiques, vitales pour les États côtiers. Plus important encore, la piraterie frappe des pays dont les capacités institutionnelles sont de niveau très différent face au problème et ne saurait se régler au moyen de mesures isolées appliquées séparément par chaque État.

Comme nous l'avons déjà indiqué au sujet de la menace de la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest, dont la piraterie dans le golfe de Guinée est de toute évidence une autre ramification, le succès enregistré par un pays dans le règlement de ce problème peut se traduire par une pression active sur les pays voisins. Par conséquent, nous nous réjouissons de constater qu'il existe un consensus de plus en plus large sur la nécessité d'une stratégie régionale de lutte contre la piraterie dans le golfe de Guinée, principalement sur la base des efforts déployés par les organisations régionales.

Je voudrais dire quelques mots à propos du rôle de la communauté internationale, et de l'ONU en particulier, pour contribuer aux efforts régionaux. Premièrement, c'est un fait positif que les principales organisations régionales – non seulement la CEDEAO et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, mais également la Commission du golfe de Guinée et l'Organisation maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre – s'occupent du problème de la piraterie. Pour être efficaces, ces efforts séparés doivent être coordonnés, en respectant le domaine de compétence particulier de chaque organisation. Les Nations Unies peuvent jouer un rôle central s'agissant d'assurer la cohérence et la coordination générale de ces initiatives, surtout étant donné que la composition de ces organisations est variée, et qu'aucune ne rassemble tous les pays susceptibles d'être touchés par cette menace.

Nous devons également essayer de tirer parti des mécanismes existants. Par exemple, le plan d'action régional de la CEDEAO pour la lutte contre la criminalité organisée est un cadre de référence pour les initiatives dans ce domaine et devrait être élargi pour inclure également la menace de la piraterie. L'Initiative Côtes de l'Afrique de l'Ouest, qui encourage la mise en commun des compétences et des ressources nationales, devrait également ajouter à ses domaines d'action le problème de la piraterie. Ceci s'applique également aux programmes existants de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) en Afrique de l'Ouest. Les pays et les programmes d'aide bilatérale déjà en place doivent partager leurs pratiques optimales avec les partenaires régionaux.

Le rôle de la communauté internationale pour encourager et appuyer les efforts régionaux est crucial. Ceci explique la pertinence de notre séance d'aujourd'hui. Une fois de plus, nous remercions le Nigéria d'avoir convoqué la présente séance. Dans ce contexte, je voudrais attirer l'attention sur la contribution et les efforts de l'Union européenne dans ce domaine. Le Portugal accorde également de l'importance à cette question dans le cadre de ses solides relations bilatérales avec de nombreux pays de la région, en particulier les pays membres de la Communauté des pays de langue portugaise.

La communauté internationale doit également renforcer les initiatives et les capacités régionales en contribuant à une meilleure compréhension de ce phénomène. Comme l'indique le document de réflexion, de nombreux incidents de piraterie ne sont pas signalés. Nous disposons de très peu d'informations sur les liens qui existent entre les actes de piraterie et la criminalité organisée sur terre. Par conséquent, nous sommes très favorables à l'idée de déployer une mission d'évaluation des Nations Unies dans les pays de la région les plus touchés par le phénomène de la piraterie, à laquelle participeraient l'UNODC et l'Organisation maritime internationale, afin d'obtenir une image plus claire de la situation. Nous attendons également du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, qu'ils traitent plus en détail, dans leurs futurs rapports au Conseil, la question de la piraterie et de leur participation aux efforts de lutte contre la piraterie déployés par les autorités nationales et régionales.

Comme la situation dans l'océan Indien nous l'a appris, la piraterie est un phénomène complexe qui exige que nous y prêtions une attention soutenue. En encourageant le renforcement des capacités, des connaissances et de la coordination entre les parties prenantes dans la lutte contre la piraterie, le Conseil de sécurité apportera une contribution précieuse à la stabilité et au développement de la région.

M. Osorio (Colombie) (*parle en espagnol*) : Madame la Présidente, tout d'abord, je voudrais vous remercier de votre initiative de convoquer une séance d'information sur la paix et la sécurité en Afrique, plus spécifiquement sur la question de la piraterie dans le golfe de Guinée. Je voudrais également remercier de leurs contributions importantes le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, dont nous saluons la présence parmi nous; le Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), M. Mahamane Touré; et la Secrétaire exécutive adjointe chargée des affaires politiques de la Commission du Golfe de Guinée, S. E. Mme Florentina Adenike Ukonga.

Les statistiques internationales font état d'une augmentation des attaques et des vols à main armée ces dernières années au large des côtes de l'Afrique de l'Ouest, en particulier dans le golfe de Guinée. Ceci a une incidence négative sur la sécurité de la navigation maritime dans la sous-région et sur le commerce et les autres activités économiques. Face à cette situation, nous devons faire une analyse détaillée des meilleurs moyens par lesquels la communauté internationale peut, d'une part, assister les États côtiers du golfe de Guinée dans l'exercice de leur responsabilité souveraine d'assurer la sécurité de la navigation maritime sur leur territoire et dans leurs eaux territoriales et, d'autre part, lutter contre les actes de piraterie dans la sous-région, le cas échéant.

Pour faire face à ces problèmes, il nous faut des informations précises, détaillées et vérifiées sur la portée et les modalités des incidents signalés dans la région, les zones spécifiques dans lesquelles ils se sont produits, ainsi que sur les déficiences et les besoins des autorités nationales et des organisations sous-régionales dans leur lutte contre ces actes illicites. Il faut définir clairement les caractéristiques du phénomène auquel nous sommes confrontés et les besoins auxquels il faut répondre, cela pour permettre à la communauté internationale de participer à l'élaboration d'initiatives adaptées spécifiquement à ce problème et d'orienter son assistance vers les domaines jugés prioritaires par les pays de la région.

À cette fin, ce débat doit être mené en se fondant impérativement sur la Charte des Nations Unies et le droit international, car ils constituent le cadre juridique et conceptuel sur lequel doivent reposer nos initiatives. La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 et la Convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime de 1998 définissent le champ d'application et déterminent les mesures que la communauté internationale peut prendre pour participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies visant à lutter contre les vols à main armée en mer et les actes de piraterie dans le golfe de Guinée.

Il est essentiel de préserver le leadership et le rôle de chef de file des pays concernés dans la lutte contre ces crimes, sans oublier pour autant que la communauté internationale doit renforcer sa coopération et accroître son assistance technique à l'amélioration des capacités aux niveaux national, régional et mondial, afin de combler les lacunes sur les plans juridique et sécuritaire en ce qui concerne la navigation maritime. Les Nations Unies, par le biais du Département des affaires politiques, de ses Bureaux régionaux pour l'Afrique de l'Ouest et pour l'Afrique centrale, de son Bureau des affaires maritimes et du droit de la mer et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), en collaboration avec l'Organisation maritime internationale et INTERPOL, doivent porter assistance aux autorités nationales, à la CEDEAO, à la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et à la Commission du Golfe de Guinée, en vue de la mise en place et du renforcement de leurs capacités pour faire face à ces problèmes.

Enfin, nous estimons que la communauté internationale doit appuyer les efforts visant à promouvoir efficacement le renforcement des capacités de prévention, de lutte et d'éradication de ces actes illicites. Nous devons nous concentrer sur l'échange d'informations et de renseignements, la diffusion de pratiques optimales, la mise en place de programmes d'assistance technique en vue d'adapter les lois nationales et d'élaborer des plans d'action, ainsi que l'élaboration et la diffusion de directives pour une riposte globale et opportune. En outre, nous devons étudier la possibilité d'établir des mécanismes de financement des activités destinées à renforcer les capacités et les institutions nationales et régionales. L'Organisation doit s'engager à apporter son assistance et à renforcer les capacités, de façon permanente et au moment voulu, en vue d'élaborer une stratégie régionale visant à empêcher que ces pratiques criminelles ne se propagent dans d'autres régions et ne compromettent la navigation et le commerce dans les eaux internationales.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Nigéria d'avoir pris l'initiative de convoquer la présente séance sur la piraterie dans le golfe de Guinée. Je voudrais également remercier le Secrétaire général, M. Touré et Mme Ukonga de leurs exposés.

Je tiens à mettre en relief les points suivants. Premièrement, l'ONU doit accorder une attention particulière à la piraterie dans le golfe de Guinée. Ces dernières années, le nombre des actes de piraterie a augmenté; les attaques se sont multipliées, leur champ d'action s'est élargi et la violence qui les accompagne s'est aggravée. L'activité économique dans le golfe de Guinée et la sécurité des navires sont sérieusement menacées. Il s'agit donc également d'une menace à la paix et à la sécurité de la région. Les États côtiers, les organisations régionales et la communauté internationale doivent donc prendre pleinement conscience de la gravité du problème de la piraterie et prendre des mesures en temps voulu pour lutter contre ce phénomène et faire en sorte que la situation ne se détériore pas davantage.

Deuxièmement, pour lutter contre la piraterie dans le golfe de Guinée, il est également nécessaire de s'attaquer aux causes du problème, anciennes et actuelles. La communauté internationale et les pays de la région doivent se concentrer sur les causes de la piraterie et adopter une stratégie intégrée pour maintenir effectivement la paix et la stabilité dans les pays de la région, fondée sur le renforcement des capacités visant à garantir la paix et à remédier à la situation économique de ces pays. La communauté internationale doit jouer un rôle actif et constructif dans ce domaine.

Troisièmement, les États côtiers et les organisations internationales et régionales doivent mieux coordonner leurs activités. Les pays côtiers du golfe de Guinée étant nombreux, tous les États devront unir leurs efforts pour lutter contre la piraterie. La Chine félicite le Nigéria et le Bénin d'avoir instauré des patrouilles communes et salue les efforts déployés par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Commission du golfe de Guinée et d'autres organisations régionales afin de mettre au point une stratégie régionale de lutte contre la piraterie.

Nous espérons que les pays concernés et les organisations internationales s'emploieront à coordonner leurs efforts. Il faut également aider ces pays à lutter contre la piraterie. La Chine demande à la communauté internationale d'apporter l'appui nécessaire aux États côtiers et aux organisations régionales grâce au partage d'informations et d'expériences, la fourniture d'une assistance technique et le renforcement des capacités.

La Chine salue la décision du Secrétaire général de déployer une mission d'évaluation dans le golfe de Guinée et espère qu'il pourra présenter rapidement un rapport au Conseil de sécurité.

M. Singh (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à m'associer aux précédents orateurs pour remercier la délégation nigériane d'avoir organisé la présente séance sur une question qui représente une grave menace pour la navigation maritime, le commerce et les activités économiques dans le golfe de Guinée. Je voudrais également remercier le Secrétaire général et les représentants de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de la Commission du golfe de Guinée de leurs exposés détaillés. Leur participation à la séance d'aujourd'hui est importante car le problème de la piraterie et des vols commis en mer touche la région et ne peut être réglé que par la coopération des acteurs régionaux.

Les actes de piraterie commis au large des côtes de l'Afrique entravent sérieusement le développement de la région. Les attaques de plus en plus nombreuses contre les navires au large de la côte ouest de l'Afrique, en particulier dans le golfe de Guinée, ont des effets préjudiciables sur l'industrie pétrolière des pays de la région – y compris le Nigéria, l'Angola et la Guinée équatoriale, les principaux producteurs de pétrole de l'Afrique subsaharienne. Cela aggrave les problèmes rencontrés dans la région, qui doit déjà faire face, entre autres, au trafic de drogue et à la prolifération des armes de petit calibre.

L'Inde a été au premier rang de ceux qui se sont efforcés d'attirer l'attention sur la menace posée par les actes de piraterie commis au large des côtes somaliennes, en soulignant qu'il était urgent que la communauté internationale élabore une stratégie globale de lutte contre la piraterie. L'Inde est également préoccupée par la multiplication des actes de piraterie et des vols en mer commis dans le golfe de Guinée. Ces deux situations n'ont pour le moment pas la même portée, mais il est tout à fait possible que l'incapacité de la communauté internationale à prendre des mesures résolues pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes ait favorisé une recrudescence de la piraterie dans le golfe de Guinée.

Un certain nombre de jeunes sans emploi sont attirés par l'industrie de la piraterie et des vols en mer. Ils pensent en effet que les coûts et les risques sont faibles, et les gains importants. Par conséquent, ce problème prend rapidement les dimensions d'un cartel organisé dans les pays d'Afrique de l'Ouest. Des problèmes sociétaux tels que la pauvreté, le chômage, l'instabilité politique, le manque d'infrastructures navales adéquates et la faiblesse des systèmes judiciaires n'ont pas facilité la lutte contre la piraterie.

Si nombreux sont ceux qui considèrent que les actes de piraterie et les vols commis en mer ne sont pas tous signalés dans le golfe de Guinée, on constate déjà que les vols à main armée ont laissé place à des prises d'otages, des vols de cargaisons et des vols à grande échelle. Les auteurs d'actes de piraterie ont également tendance à utiliser la torture et d'autres formes de violence et d'agression physiques contre les marins et les équipages.

Le nombre d'incidents augmentant, il faut prêter une attention particulière à la sûreté, à la sécurité et au bien-être des gens de mer pris en otage, et faire en sorte qu'ils soient libérés rapidement par des moyens adéquats. En outre, compte tenu des vastes investissements faits par des pays dans l'industrie pétrolière de la région et de la hausse des exportations pétrolières des pays de la région, il est absolument nécessaire d'agir maintenant, avant que le problème ne s'aggrave et qu'il ne prenne des proportions démesurées.

Le moment est donc venu de prêter l'attention voulue à cette question. Nous nous réjouissons de voir que les pays de la région, conscients du problème, ont pris des initiatives pour y apporter une réponse collective. L'Inde tient à féliciter le Nigéria d'avoir pris la tête de ces efforts, aux côtés d'autres pays concernés de la région.

Nous sommes également heureux que le Conseil de sécurité ait été saisi de la question et que ses délibérations et ses communiqués de presse des derniers mois aient permis de faire mieux connaître ce problème. Des mesures concrètes doivent être prises maintenant. À cet égard, il faut que les pays de la région déploient des efforts communs pour lutter contre la piraterie, notamment par le partage d'informations et le renforcement des capacités de leurs forces navales. En outre, il est également essentiel de renforcer les systèmes juridiques pour garantir l'efficacité et la rapidité des poursuites. Nous saluons la décision d'organiser en Guinée équatoriale une réunion extraordinaire des membres de la Commission du golfe de Guinée afin d'examiner cette question.

La communauté internationale, avec à sa tête l'ONU, devrait appuyer ces efforts régionaux en fournissant des ressources pour renforcer les capacités des garde-côtes et des forces navales.

Les organismes et institutions des Nations Unies présents dans la région, en particulier le Bureau des

Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Organisation maritime internationale, ont un rôle important à jouer dans les efforts régionaux de lutte contre la piraterie, et en ce qui concerne les mesures à prendre pour lutter contre les problèmes connexes que sont le terrorisme, le trafic de drogue et la prolifération des armes de petit calibre, car la conjugaison de tous ces problèmes risque de déstabiliser la région. Nous nous félicitons donc que l'ONU envisage de déployer prochainement une mission d'évaluation pour examiner la situation et étudier les modalités de l'appui de l'Organisation.

Enfin, l'Inde reste disposée à contribuer aux efforts internationaux visant à accroître l'efficacité de la coopération entre les États pour contrer la menace posée par les actes de piraterie et les vols à main armée en mer et à assurer la sécurité et la libération des otages détenus par des pirates.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général pour son exposé ce matin, ainsi que le général Touré, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et Mme Ukonga, de la Commission du golfe de Guinée. Le Royaume-Uni se félicite du présent débat sur la piraterie dans le golfe de Guinée, et je vous sais gré, Madame la Présidente, de l'esprit d'initiative dont vous avez fait montre en portant cette question devant le Conseil.

La menace que représentent, pour la vie des équipages et pour la sécurité du commerce dans la région, la piraterie et le brigandage en mer dans le golfe de Guinée mérite toute notre attention. Le Royaume-Uni est préoccupé par la multiplication des attaques et le degré de violence associé à la piraterie et aux vols à main armés contre les navires dans le golfe de Guinée. Certes les attaques sont actuellement concentrées dans les eaux du Nigéria et du Bénin, mais leur champ géographique ne cesse de s'élargir, menaçant de plus en plus l'ensemble de la région. D'après les informations récentes, environ 27 attaques ont été perpétrées par des pirates cette année, mais de nombreux analystes estiment que, dans les faits, à peine une attaque sur 10 est signalée.

La gravité de cette question exige manifestement une réponse concertée. Nous saluons donc les initiatives des États de la région, notamment les patrouilles conjointes dont le Nigéria et le Bénin sont récemment convenus. Des mesures énergiques et fermes par les organes militaires et les services de maintien de l'ordre sont nécessaires pour contrer la menace de la piraterie.

La présente séance est une occasion précieuse de savoir comment les pays de la région s'attaquent au problème et d'envisager le meilleur moyen d'appuyer leurs efforts. Les attaques de pirates ne font pas que mettre des vies en danger; elles sont en train de menacer les exportations de pétrole et de gaz, et d'entraîner une hausse spectaculaire des primes d'assurance, ce qui augmente le coût de l'activité économique dans toute la région.

Il est donc dans l'intérêt de tous les partenaires régionaux de travailler en étroite collaboration avec les organes régionaux tels que la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la CEDEAO pour veiller à ce qu'il soit passé sans attendre à l'action. Nous encourageons d'autres États à suivre les exemples du Nigéria et du Bénin et à entreprendre des patrouilles navales conjointes avec leurs voisins et autres partenaires régionaux, afin de mettre collectivement un coup d'arrêt à toute activité maritime illicite.

La piraterie dans le golfe de Guinée repose sur un modèle différent de celui utilisé par les pirates somaliens. Dans le golfe de Guinée, les attaques ont souvent été plus violentes, axées principalement sur le déchargement et la revente des cargaisons. Néanmoins, il peut être extrêmement utile de s'appuyer sur les enseignements tirés de l'expérience accumulée par la communauté internationale dans la lutte contre la piraterie au large des côtes de l'Afrique de l'Est. Parmi quelques exemples de ces enseignements figure le rôle des stations d'information et des services de détection et de répression des infractions au droit du littoral, qui, ensemble, ont permis d'alerter et de dérouter les navires menacés d'une attaque potentielle.

Une action régionale nécessite un appui international, et le Royaume-Uni soutient vigoureusement les efforts de l'Organisation maritime internationale et de l'Organisation maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (OMAOC) pour intensifier l'intégration des fonctions régionales des garde-côtes grâce à une coordination plus étroite et au partage d'informations.

Dans le but de stimuler les capacités régionales et de mettre en place une sécurité maritime robuste et coordonnée, le Royaume-Uni va continuer de fournir

un appui maritime suivi à la région. Comme l'a signalé le général Touré, au cours de l'année écoulée, le Royaume-Uni, en soutien au projet « Africa Partnership Station », a fourni des capacités de sécurité maritime, un appui et une formation au Nigéria, à la Sierra Leone, à la Guinée-Bissau, au Libéria et à la Côte d'Ivoire, et il s'est engagé à prendre part aux futures initiatives régionales en matière de capacités.

Par ailleurs, le Royaume-Uni appuie le travail réalisé par l'Union européenne au Cap-Vert, au Ghana et au Sénégal dans le cadre d'un projet baptisé SEACOP, qui vise à renforcer les capacités nationales et à mettre en place des unités spécialisées de renseignement et d'enquête dans les zones portuaires maritimes ou les régions côtières sensibles, afin de consolider les capacités portuaires, de développer le renseignement maritime régional et d'organiser des formations régionales. Nous aiderons également le Ghana, avec l'assistance de l'industrie navale, à accueillir un centre de mise en commun des informations sur le commerce maritime qui fournira des renseignements et des alertes aux navires commerciaux naviguant dans le golfe de Guinée. L'Organisation du commerce maritime du Royaume-Uni aide à lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes en s'acquittant d'une fonction similaire.

En conclusion, la première étape pour mettre un terme à la piraterie dans le golfe de Guinée consiste à ce que les pays de la région coopèrent plus étroitement entre eux. En réunissant des représentants de l'Union africaine, de l'Organisation maritime internationale, de l'OMAOC et des pays situés dans les communautés économiques des États de l'Afrique centrale et de l'Ouest afin qu'ils discutent de la question, la conférence organisée récemment en Allemagne a fait œuvre utile en permettant à tous les acteurs qui doivent travailler ensemble de se retrouver pour s'attaquer au problème. Il est désormais essentiel qu'une approche régionale active soit poursuivie. En ce qui nous concerne, nous sommes prêts à travailler à l'élaboration d'une résolution du Conseil de sécurité qui appuie une telle approche régionale.

M. Sangqu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais saisir cette occasion pour vous remercier à nouveau, Madame la Présidente, ainsi que votre délégation, d'avoir organisé cet important débat. Nous remercions les représentants de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et de la Commission du golfe de Guinée de leurs exposés respectifs. Ces exposés nous ont donné un aperçu détaillé et précieux de la nature et des répercussions de la piraterie dans la région. La mise en œuvre de mesures efficaces pour lutter contre la piraterie dans le golfe de Guinée a été freinée en partie par le manque d'informations sur l'ampleur du problème. Nous remercions également le Secrétaire général pour ses observations aujourd'hui.

Bien que l'attention internationale se soit principalement tournée vers la piraterie au large des côtes somaliennes, il convient de ne pas oublier que la piraterie est un phénomène qui touche d'autres régions du monde, y compris les eaux au large de l'Afrique de l'Ouest, et en particulier le golfe de Guinée. Comme d'autres, nous nous préoccupons des risques que la piraterie fait peser sur la sécurité de la région. L'augmentation du nombre des attaques au cours de l'année écoulée et la violence de ces attaques ont attiré l'attention sur le problème grandissant que constitue la piraterie au large des côtes de l'Afrique de l'Ouest. L'Afrique du Sud s'inquiète de la menace que ces attaques représentent pour la navigation, la sécurité et le développement économique des États dans cette région. Nous saluons les efforts déjà entrepris par les États africains, notamment les patrouilles communes effectuées par le Nigéria et le Bénin. Néanmoins, il faut faire davantage, et l'appui collectif de la communauté internationale est indispensable.

Dans notre quête pour trouver une solution sur mesure et adaptée aux menaces qui pèsent spécifiquement sur le golfe de Guinée, nous devons tenir compte du fait que les pays de la région auront besoin de ressources et de capacités techniques suffisantes pour s'attaquer au fléau de la piraterie. Nous nous tenons prêts à aider du mieux que nous le pouvons les pays les plus touchés par la piraterie dans la région.

Nous appelons les autres États et organisations à offrir toute l'assistance qu'ils sont en mesure de fournir, y compris une aide financière ou technique. Nous saluons l'initiative de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, du Bureau des Nations Unies pour Afrique de l'Ouest et de l'Organisation maritime internationale de mettre sur pied une mission pour évaluer la capacité de la région de lutter contre la piraterie, et nous espérons que cet esprit de partenariat contribuera à l'éradication de la piraterie.

À cet égard, nous jugeons encourageante l'intention des pays de la région d'organiser un sommet

des chefs d'État et de gouvernement afin d'apporter une réponse exhaustive à ce problème. Nous sommes convaincus que ce sommet permettra d'élaborer une stratégie très complète pour étayer les efforts visant à lutter contre les actes de piraterie et de brigandage dans le golfe de Guinée. Nous nous félicitons des efforts consentis par les membres de la CEDEAO pour discuter de la création de mécanismes régionaux de lutte contre la piraterie dans la région.

De surcroît, il est important de reconnaître et de souligner le rôle de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui reste le cadre privilégié pour traiter de la piraterie en haute mer, y compris dans la zone économique exclusive. Les dispositions pertinentes de la Convention, notamment les articles 101, 105 et 107, accordent à tous les États le droit d'exercer la compétence universelle. Bien que les États soient dotés du droit souverain de légiférer, une assistance internationale accrue est nécessaire pour appuyer tous les efforts visant à combattre le fléau de la piraterie. En conséquence de tout cela, il est nécessaire que tous les États, et pas uniquement ceux qui sont touchés, adoptent des textes de loi relatifs à la piraterie et mettent ces législations en œuvre.

M. Barbalić (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir organisé cette importante séance sur la piraterie dans le golfe de Guinée, problème qui peut être qualifié de menace grave contre la paix et la stabilité en Afrique de l'Ouest. Je voudrais également remercier le Secrétaire général de son exposé, ainsi que le général Mahamane Touré, Commissaire chargé des affaires politiques, de la paix et de la sécurité de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, ainsi que S. E. Mme Florentina Adenike Ukonga, Secrétaire exécutive adjointe chargée des affaires politiques de la Commission du golfe de Guinée.

La Bosnie-Herzégovine note avec préoccupation que les actes de piraterie qui surviennent dans le golfe de Guinée représentent une menace croissante qui a des effets néfastes sur la sécurité, la stabilité et les économies des États d'Afrique de l'Ouest. Nous prenons note des efforts déployés par les pays touchés et les organisations régionales pour s'attaquer au problème. Nous encourageons vivement la poursuite et le renforcement des efforts régionaux pour lutter contre ce problème. Nous nous félicitons donc du projet d'organisation d'un sommet des chefs d'État du golfe de Guinée pour débattre d'une réponse régionale à cette question.

Nous soulignons aussi l'importance de l'aide internationale pour combattre le phénomène de la piraterie et des vols à main armée en mer. Nous appelons donc la communauté internationale à continuer d'apporter son appui à la réalisation de cet objectif, et à soutenir les efforts des États et des organisations régionales pour mettre en place les moyens nécessaires pour s'attaquer à la piraterie.

Même si les différences entre les actes de piraterie commis au large des côtes somaliennes et les attaques de pirates dans le golfe de Guinée sont évidentes, il faut mettre à profit les enseignements qui en ont été tirés pour éviter toute aggravation de cette tendance négative. Nous souscrivons à l'opinion d'autres membres selon laquelle il faut s'attaquer aux causes profondes des actes commis le long de la côte du golfe, en commençant par la pauvreté et le manque de perspectives pour les jeunes.

La Bosnie-Herzégovine se félicite de la décision prise par le Secrétaire général de déployer une mission d'évaluation en novembre pour recueillir davantage d'informations concernant la piraterie dans le golfe de Guinée et pour étudier plus avant les possibilités de collaboration avec les organisations régionales et les États concernés pour remédier au problème. Conscients du lien qui existe entre la piraterie, la criminalité organisée et le trafic de drogues – qui ont des conséquences négatives directes pour la paix et la stabilité – nous sommes aussi d'avis qu'une stratégie globale est nécessaire. Bien sûr, un élément important de cette stratégie consiste à traduire en justice ceux qui financent, planifient, organisent et commettent des actes de piraterie et des vols à main armée en mer. Il est donc essentiel de partager l'information en la matière.

Nous voudrions en dernier lieu souligner l'importance d'une coopération étroite entre le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Organisation maritime internationale dans le cadre de leurs mandats respectifs actuels sur la question.

M. Wittig (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la présidence nigériane d'avoir inscrit à l'ordre du jour la question de la piraterie dans le golfe de Guinée. Je tiens également à remercier

vivement le Secrétaire général et les représentants de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Commission du golfe de Guinée de leurs exposés.

La piraterie dans le golfe de Guinée a augmenté et nuit aux intérêts économiques et sécuritaires des pays de la région et au-delà. Des mesures rapides et coordonnées sont nécessaires pour éviter que ces actes n'atteignent les même proportions que dans la corne de l'Afrique.

Nous nous félicitons des initiatives prises jusqu'à présent par divers acteurs dans le golfe de Guinée et par les partenaires internationaux. Ces mesures sont très importantes pour renforcer les efforts régionaux conjoints de lutte contre la piraterie, le partage d'informations et le renforcement des capacités. Les organisations régionales, telles que la CEDEAO, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Commission du golfe de Guinée ont un rôle décisif à jouer.

En 2010, l'Union européenne a commencé à évaluer la situation en matière de sécurité maritime dans le golfe de Guinée. Les projets actuels de l'Union européenne qui en sont aux premiers stades de l'exécution visent à fournir un appui en matière de renforcement des capacités à la CEDEAO et à la CEEAC en coopération avec l'Organisation maritime internationale. L'Allemagne est heureuse d'être associée aux efforts visant à aider la Commission du golfe de Guinée.

Il convient d'adopter deux démarches parallèles pour accroître la sécurité maritime dans le golfe de Guinée. Premièrement, les moyens d'assurer la sécurité maritime des États du golfe de Guinée – c'est-à-dire les garde-côtes, la marine, etc. – devraient être renforcés, la priorité devrait être donnée à cet égard au renforcement des moyens de lutter activement contre la piraterie. Deuxièmement, il faudrait élaborer un concept global de la sécurité maritime dans le golfe de Guinée. Ce concept devrait prendre en compte les moyens de prévenir et de décourager la piraterie ainsi que le cadre juridique et politique de l'action contre les pirates.

À cet égard, des enseignements peuvent être tirés de la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes. Il en va de même des pratiques optimales concernant les mesures que les compagnies de transport maritime prennent pour se protéger. Toutefois, le succès de cette approche dépendra grandement de la capacité des États touchés d'assurer la primauté du droit et de l'efficacité des forces de sécurité et des institutions.

Nous nous félicitons de l'intention du Secrétaire général de déployer une mission d'évaluation pour examiner la situation et étudier les modalités de l'appui de l'ONU. Nous attendons avec impatience les résultats de la mission qui pourraient servir de base à de nouvelles mesures.

Nous sommes convaincus que les compétences conjuguées des différents bureaux et institutions des Nations Unies, tels que le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Organisation maritime internationale, peuvent être utilisées efficacement dans la lutte contre la piraterie dans le golfe de Guinée. Pour renforcer l'efficacité des divers efforts déployés pour lutter contre la piraterie, nous encourageons la poursuite de la coordination et des échanges d'informations entre tous les partenaires qui y prennent part.

Mme Rice (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux autres orateurs, Madame la Présidente, pour vous remercier d'avoir convoqué cette séance importante. Nous voudrions également exprimer notre gratitude au Secrétaire général, à M. Touré et à Mme Adenike Ukonga pour leurs exposés très importants.

La séance d'aujourd'hui est à la fois opportune et importante. Ces dernières années, le nombre d'actes de piraterie et de vols à main armée contre des navires dans le golfe de Guinée a augmenté de manière inquiétante. Bien que les attaques ne soient pas toutes signalées, nous savons que pendant la seule année 2011, au moins 24 vols à main armée et actes de piraterie ont été commis dans le golfe de Guinée et que les incidents au large des côtes du Bénin sont en très nette augmentation. Ces attaques, qu'elles soient commises dans les eaux territoriales ou en haute mer, menacent la sécurité régionale et maritime et la sûreté des gens de mer et entravent la croissance économique de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale. Au nombre de ces attaques figuraient des agressions contre des villes côtières, et même une attaque contre le palais présidentiel à Malabo, la capitale côtière de la Guinée équatoriale. Le trafic illicite des marchandises, de drogues et de personnes met aussi à mal la gouvernance et détruit le tissu de sociétés fragiles.

Les conséquences de la criminalité maritime pour les économies locales sont importantes. C'est devenu un problème insurmontable dans certains pays, notamment le Bénin, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Ghana et le Nigéria. Ces dernières années, des activistes du Delta du Niger ont prouvé qu'ils étaient capables d'atteindre des installations pétrolières situées au large des côtes, menaçant la livraison des plus de 2 millions de barils de pétrole qui sont extraits de cette région tous les jours. La fréquence croissante des attaques commises contre le secteur du transport maritime au Bénin est une source de préoccupation particulière.

Outre ses répercussions sur le secteur pétrolier, selon une estimation, les attaques contre les installations pétrolières situées au large des côtes entraînent des pertes que l'on évalue à 2 milliards de dollars pour l'économie régionale dans son ensemble, notamment l'industrie de la pêche et des transports maritimes commerciaux. C'est de toute évidence un prix très élevé à payer pour une région aux besoins en développement urgents et aux économies fragiles.

Au début d'août, seul 50 navires avaient jeté l'ancre dans le port de Cotonou, au lieu de 150 habituellement. Les droits de douanes et autres recettes portuaires qui représentent 55 % des recettes du Gouvernement béninois ont baissé de manière alarmante.

Il y a des différences importantes jusqu'à présent entre les actes de piraterie et les attaques en mer commis dans le golfe de Guinée et ceux commis au large des côtes somaliennes. Dans le golfe de Guinée, les pirates cherchent surtout à voler des marchandises de valeur, qui sont souvent vendues illégalement en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Les cargaisons et les objets de valeur sont généralement ce que les pirates recherchent, pas nécessairement les navires eux-mêmes ou l'équipage ou les passagers. Les pirates somaliens agissent généralement en haute mer et se replient ensuite dans des lieux sûrs à terre où ils retiennent les navires et des personnes en otage. Dans le golfe de Guinée, les criminels opèrent souvent plus près des côtes, cherchant généralement plus à commettre des vols qu'à prendre des otages. Ils n'ont généralement pas fait de mal à l'équipage et aux passagers.

De toute évidence, la responsabilité de patrouiller et d'assurer la sécurité dans les eaux territoriales incombe au premier chef aux pays de la région. Chaque pays devrait faire de la sécurité maritime une priorité nationale, tant dans le cadre du maintien de l'ordre que pour permettre la poursuite du développement économique.

Cependant, la communauté internationale doit aussi faire plus pour soutenir les efforts régionaux et nationaux. Les États-Unis soutiennent les activités de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) afin de renforcer la coordination entre les pays de la région.

Depuis 2007, les États-Unis ont fourni environ 35 millions de dollars sous forme de radars côtiers, de matériel, de navires et de formation connexe à la sécurité maritime à nos partenaires d'Afrique de l'Ouest et du Centre. Les États-Unis sont résolus à collaborer avec nos amis africains et internationaux afin de renforcer les capacités maritimes nationales et régionales par l'intermédiaire de programmes de partenariat tels que l'« Africa Partnership Station » et l'« African Maritime Law Enforcement Partnership ».

Dans le courant de cette année, lors d'exercices organisés par la CEEAC, la marine américaine a travaillé avec la Belgique, le Cameroun, la France, le Gabon, le Nigéria, Sao Tomé-et-Principe, la République du Congo et l'Espagne pour aider les forces locales à améliorer leur capacité à lutter contre les activités maritimes illégales. Ces exercices et autres activités menées dans le cadre de l'« Africa Partnership Station » permettront de renforcer la coordination maritime régionale et d'améliorer la sécurité et la sûreté maritimes en Afrique. Ce ne sont là que quelques-uns des exemples de l'appui que la communauté internationale peut apporter aux efforts de renforcement de la sécurité maritime de la région.

Afin de renforcer l'aide internationale dans la région, un complément d'indications et d'informations nous serait très utile. Par conséquent, les États-Unis saluent la décision du Secrétaire général de dépêcher une mission d'enquête impartiale dans le golfe de Guinée. Nous attendons avec impatience de recevoir son rapport. Nous espérons que celui-ci fournira des indications importantes sur la façon de renforcer les capacités aux niveaux national et régional, de contrer les menaces posées à la sécurité maritime et de renforcer le secteur maritime dans son ensemble.

Le fléau de la piraterie dans le golfe de Guinée a menacé les économies, les gouvernements et les peuples de la région pendant trop longtemps. Il est

maintenant temps que les États de la région, avec le soutien étroit de la communauté internationale, travaillent ensemble pour faire face à cette menace de façon efficace.

M. Assaf (Liban) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je voudrais vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir convoqué cette séance. Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général pour son exposé important, ainsi que M. Touré et M[me] Ukonga pour leurs déclarations.

Nous sommes très préoccupés par le nombre croissant d'actes de piraterie dans le golfe de Guinée, ainsi que par le trafic de stupéfiants, les prises d'otages et les vols à main armée le long des côtes de cette région. Nous condamnons aussi ces actes criminels, qui déstabilisent la région et portent atteinte à la sécurité. Ils menacent également la navigation commerciale et ont des répercussions négatives sur le développement économique. Les pertes occasionnées par ces actes sont énormes en particulier pour l'industrie pétrolière, la pêche et le secteur du transport maritime.

Le Liban pense que la piraterie est en train d'évoluer, et par conséquent qu'une réponse efficace et rapide aux niveaux national, régional et international s'impose. Au niveau national, nous insistons sur la nécessité d'aider les pays de la région à renforcer leurs propres capacités et à moderniser leur matériel, pour leur permettre de mettre fin à la piraterie. Nous appelons aussi à une harmonisation du droit national et international pour lutter contre la piraterie afin que les pays de la région puissent arrêter les pirates et les bandits armés, les traduire en justice et emprisonner les coupables.

Au niveau régional, nous prenons note avec satisfaction de la mise en place de patrouilles maritimes communes par les États de la région dans le golfe de Guinée pour combattre la piraterie, ainsi que de l'échange d'informations entre ces pays. Nous les exhortons à accroître cette coopération et cette coordination. Nous soulignons aussi l'importance pour les organisations régionales, telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, d'établir un plan régional pour lutter contre la piraterie dans le golfe de Guinée en créant une force de protection conjointe. Cela impliquerait de protéger les eaux territoriales des pays et de coopérer avec les Bureaux régionaux des Nations Unies pour l'Afrique centrale et de l'Ouest.

Au niveau international, nous devrions être guidés par le droit international, qui fournit le cadre juridique nécessaire pour remédier à la piraterie. Nous aimerions remercier l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de mettre son savoir-faire à la disposition des pays de la région. Nous demandons à la communauté internationale et au Conseil de sécurité d'appuyer ces pays dans leurs projets d'établissement de forces de protection conjointes pour patrouiller le long de leurs côtes.

Nous saluons la décision du Secrétaire général de déployer une mission d'évaluation dans le golfe de Guinée pour étudier les différents moyens dont dispose l'Organisation des Nations Unies pour lutter contre la piraterie.

Enfin, je voudrais réaffirmer ce que nous avons déjà dit dans le passé au sujet de la piraterie en Somalie. Nous estimons que pour remédier aux causes profondes de la piraterie dans le golfe de Guinée à long terme il faudra s'attaquer aux problèmes sociaux et économiques auxquels les pays sont confrontés, établir des programmes de développement durable et lutter contre la pauvreté et le chômage. Nous devons aussi renforcer les capacités des institutions gouvernementales, y compris les garde-côtes, pour que les pays de la région puissent contrôler leurs eaux territoriales et garantir un meilleur avenir à leur peuple.

M. Moungara Moussoti (Gabon) : Je voudrais avant tout remercier votre pays, le Nigéria, d'avoir inscrit à l'ordre du jour de nos travaux, l'importante question de la piraterie maritime dans le golfe de Guinée. Je remercie également le Secrétaire général et les distingués représentants de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), M. Touré, et de la Commission du golfe de Guinée, M[me] Ukonga, de leur importante contribution au présent débat.

La région du golfe de Guinée à laquelle nos deux pays appartiennent, a le double avantage d'être riche en ressources pétrolières et halieutiques d'une part, et d'être un espace géopolitique et géostratégique d'autre part. Les derniers événements survenus dans le golfe de Guinée, notamment au Bénin et au Nigéria, montrent à quel point la piraterie est devenue une réelle menace à la paix et la sécurité internationales.

À cet effet, mon pays se félicite des efforts constants déployés par le Nigéria dans le processus de lutte contre ce phénomène dans la région du golfe de Guinée. C'est en cela que nous soutenons les initiatives

menées dans ce sens par votre pays et le Bénin, notamment la tenue imminente d'un sommet en vue de mettre en place une stratégie régionale de lutte contre la piraterie dans la région.

Le phénomène étant récurrent, nous appuyons l'initiative du Secrétaire général d'envoyer une mission d'évaluation dans la région afin d'explorer la possibilité d'une intervention des Nations Unies.

Je voudrais articuler mon intervention autour des deux points suivants : les efforts de lutte entrepris au plan régional par le Gabon, et ceux consentis, au niveau régional et international.

Au plan national, le Gabon est partie aux principaux instruments juridiques relatifs à la lutte contre la piraterie maritime, notamment la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et la Convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime, dite Convention de Rome de 1988, et ses protocoles additionnels. De plus, mon pays a procédé au renforcement de ces outils juridiques et de ces moyens de répression contre la piraterie maritime.

Au niveau régional, raffermir la coopération interétatique en matière de lutte contre la piraterie maritime et, au niveau international, renforcer les outils juridiques et les moyens de répression, est notre souhait. Concernant la coopération régionale justement, le Gabon voudrait relever ici les efforts consentis par les communautés économiques sous-régionales, notamment la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (CEEAC) et la CEDEAO. En Afrique centrale par exemple, le Cameroun, la Guinée équatoriale et mon propre pays ont signé, en mai 2009, un accord technique sur l'organisation régulière de patrouilles conjointes dans les trois zones de surveillance maritime définies par la CEEAC. II en est de même de la mise en place dans la sous-région d'un dispositif de lutte contre la piraterie maritime.

Je partage aussi l'avis selon lequel le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique centrale et celui correspondant pour l'Afrique de l'Ouest se doivent de coopérer étroitement dans la lutte contre la piraterie dans le golfe de Guinée.

Pour sa part, l'Union africaine a élaboré un programme régional intégré de lutte contre la criminalité maritime. Dans sa mise en œuvre et avec l'appui du Centre d'études stratégiques de l'Afrique et du Commandement unifié des États-Unis pour l'Afrique, un processus de rapprochement entre les deux centres régionaux a été lancé en vue de renforcer leur coopération dans la lutte et l'éradication des menaces liées aux activités maritimes en général.

Au plan international, les rencontres de Stuttgart et de Garmisch (Allemagne) en juin et juillet 2011 entre les pays du golfe de Guinée s'inscrivent dans cette dynamique.

C'est le lieu pour ma délégation de saluer l'assistance militaire que les États-Unis, la France et l'Allemagne apportent aux pays du golfe de Guinée dans leur lutte contre ce phénomène.

Grâce à ces partenariats, la coopération régionale connaît déjà des résultats appréciables. Toutefois, cette coopération mérite d'être renforcée dans les domaines de la formation des unités de garde-côtes, du financement des équipements et des infrastructures, ainsi que des mécanismes d'information et de coopération entre les forces régionales existantes.

Quoiqu'importants, ces instruments conventionnels, de l'avis de bon nombre de pays, y compris le mien, ne prennent pas en compte les particularités de la piraterie maritime dans le golfe de Guinée. C'est dans cette perspective que le Gabon s'est engagé aux côtés des autres pays du golfe de Guinée à renforcer les mécanismes nationaux et sous-régionaux de lutte contre la piraterie maritime, de même que les mesures de confiance adoptées dans le cadre du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale.

Au plan international, le Gabon est favorable à l'élaboration et à l'adoption d'une convention générale contre la piraterie maritime. L'effectivité d'un tel instrument viendrait renforcer les dispositions et les dispositifs en vigueur dans ce domaine.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante du Nigéria.

Je tiens d'abord à remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, non seulement pour son exposé ce matin, mais surtout pour son intérêt marqué vis-à-vis de la question à l'examen. Je remercie également M. Touré, de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ainsi que l'Ambassadrice Adenike Ukunga, de la Commission du golfe de Guinée, pour leurs exposés très lucides et détaillés.

Les problèmes posés par la piraterie dans le golfe le Guinée sont énormes et redoutables, et ils ont des conséquences dévastatrices pour les économies des pays de la sous-région. Ces actes répréhensibles incessants continuent d'entraver la navigation maritime, menaçant de ce fait la stabilité et la sécurité des pays côtiers et autres.

Nous savons désormais que les pirates cherchent à avoir accès au pétrole brut, et que beaucoup d'entre eux sont également impliqués dans le trafic de produits illicites et d'armes légères et de petit calibre. Leurs activités ont provoqué une escalade de la criminalité, y compris des attaques à main armée contre des institutions financières le long des zones côtières. En organisant cette séance, notre intention était de faire fond sur la dynamique générée plus tôt par la déclaration du Conseil en date du 30 août, et d'étayer la détermination de la communauté internationale à s'attaquer à ce problème.

Comme l'ont si justement signalé les orateurs qui m'ont précédée ce matin, le Nigéria coopère déjà avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux en vue de trouver des solutions à ces problèmes. Une de ces initiatives est l'accord de coopération conclu par mon pays avec la République du Bénin pour lutter contre la piraterie, dans un esprit de la sécurité collective. Notre mission de patrouilles conjointes comprend une flotte de vaisseaux armés qui patrouillent nos eaux territoriales et entravent les activités des pirates. Pendant une période initiale de six mois, une flotte de six navires et hélicoptères nigérians travailleront avec la flotte béninoise pour dissuader la piraterie et contrer la menace que posent ces criminels. L'appel lancé récemment par la CEDEAO en faveur de l'incorporation dans les patrouilles d'éléments de toutes les zones côtières et au-delà et de mesures d'interdiction est très pertinent. Évidemment, ce problème ne saurait être résolu par deux nations seulement; il relève d'une responsabilité collective. C'est pourquoi nous attendons avec un vif intérêt le prochain sommet des chefs d'État de la région pour élaborer une stratégie globale de lutte contre cette menace considérable.

Nous sommes cependant bien conscients des capacités limitées des pays de la région. C'est pourquoi nous appelons la communauté internationale à appuyer les efforts régionaux en cours. À ce jour, la France et les États-Unis ont déployé des navires dans la région et assurent une formation à la lutte contre la piraterie. Ces initiatives internationales, y compris les efforts déployés par le Royaume-Uni, sont hautement appréciées et doivent être encouragées. Récemment, la Chine a également offert des fonds au Gouvernement béninois pour l'aider dans sa lutte contre la piraterie. Je crois que je parle au nom d'un grand nombre de pays touchés lorsque je dis que nous sommes prêts à forger des partenariats stratégiques et durables avec les acteurs internationaux en vue d'échanger des informations et des savoir faire techniques, d'organiser des équipes de surveillance et de formuler des techniques d'interception, et en fait, de renforcer les capacités.

Il est indéniable que de tels accords de coopération bénéficieront énormément de l'évaluation stratégique globale de la future mission du Secrétaire général dans la région. Nous espérons que l'exposé d'aujourd'hui permettra à cette mission de mener cette tâche à bien. Il faut également espérer que des propositions concrètes relatives à l'appui de l'ONU émergeront de cette mission, en capitalisant sur la présence et les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique central et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

On ne saurait trop souligner la nécessité de mener une action concertée face au problème de la piraterie dans le golfe de Guinée. Il faut donc que le Conseil appuie les efforts régionaux et ainsi, élimine les problèmes de sécurité qui affligent non seulement les pays du golfe de Guinée, mais aussi la navigation internationale.

Aujourd'hui, après cette séance, le Nigéria distribuera un projet de résolution qui fait fond sur la déclaration du 30 août. Ce projet de résolution porte sur la coopération régionale en tant que base de la lutte contre la piraterie dans le golfe de Guinée et appelle à un appui international ferme, stratégique et ciblé en faveur de cette volonté politique manifeste.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant du Bénin.

M. Zinsou (Bénin) (*parle en anglais*) : Comme c'est la première fois que je prends la parole, je voudrais d'abord, Madame la Présidente, vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Les pays du golfe de Guinée, au nom desquels je m'exprime, vous souhaitent un plein succès. Je tiens

également à saluer votre prédécesseur pour son rôle moteur à la direction des travaux du Conseil de sécurité pendant le mois de septembre.

Les États du golfe de Guinée sont confrontés à la résurgence de la piraterie et des vols à main armée le long de leurs côtes. Au cours des derniers mois, ce phénomène a pris des proportions inquiétantes le long des côtes de ces États.

Cette situation a de graves conséquences sur la sûreté de la navigation maritime et a provoqué une augmentation de la criminalité transnationale organisée dans la région. Elle diminue considérablement la capacité des États à s'acquitter de la responsabilité qui leur incombe au premier chef de protéger les populations et les biens qui se trouvent sur leur territoire et de garantir la sûreté de la circulation dans leurs eaux territoriales. Ainsi, l'augmentation de la piraterie et des vols à main armée représente une grave menace pour la paix et la sécurité dans la région, car elle a également des répercussions néfastes sur les résultats économiques des États concernés, et elle pourrait les déstabiliser.

Si elle n'est pas réglée, cette situation pourrait mettre gravement en péril les efforts considérables déployés par la communauté internationale pour rétablir une paix durable et favoriser le développement économique de la sous-région. Il n'est pas dans l'intérêt de la communauté internationale de tolérer la création au large des côtes de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale d'une zone de non-droit propice à toutes sortes d'activités illicites, notamment le transport clandestin de migrants, le trafic d'êtres humains et le trafic d'armes légères. Ces événements inquiétants en mer s'accompagnent d'une augmentation du nombre d'attaques à main armée contre des banques et des centres commerciaux dans les villes fluviales, ce qui mine la confiance des citoyens dans la capacité des États à protéger leurs biens et leur vie.

Pour lutter contre ce problème, les États du golfe de Guinée ont lancé de nombreuses initiatives, notamment des patrouilles communes en mer, principalement entre la République fédérale du Nigéria et la République du Bénin, qui sont les pays les plus durement touchés. Les chefs d'État de la région ont entrepris des consultations dans l'optique d'organiser un sommet en vue d'élaborer une réponse globale à cette menace. Outre ces efforts, les chefs d'État ont également, et à juste titre, estimé qu'il était nécessaire d'informer l'ensemble de la communauté internationale et de lui demander de les aider à lutter efficacement contre ce phénomène. À cet égard, des consultations et des réunions ont été organisées par les Représentants permanents des États du golfe de Guinée, et elles ont été ouvertes en août à tous les membres du Groupe des États d'Afrique.

Les efforts et les différentes initiatives entrepris par les chefs d'État de la région et par les ambassadeurs ici à New York ont fait l'objet d'une réaction initiale favorable de la part de l'ONU. En effet, le 30 août, le Conseil de sécurité, après avoir été tenu informé sur la question par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Lynn Pascoe, a publié une déclaration à la presse (SC/10372) sur le problème de la piraterie et des vols à main armée dans le golfe de Guinée au large des côtes de l'Afrique de l'Ouest.

À cet égard, je tiens, au nom des États de la région, à rendre un hommage sincère au Conseil de sécurité pour la rapidité de sa réaction qui, entre autres choses, a permis de renforcer considérablement l'action des États Membres touchés en vue de mettre au point la meilleure stratégie possible pour faire face à cette menace. Nous avons trouvé encourageant que par le biais de la déclaration susmentionnée, les membres du Conseil de sécurité se soient déclarés préoccupés par l'augmentation des actes de piraterie, des vols à main armée et des prises d'otages en mer dans le golfe de Guinée et par leurs répercussions néfastes sur la sécurité, le commerce et l'activité économique de la sous-région.

Nos gouvernements trouvent encourageant qu'il ait été reconnu que les organismes régionaux et les États jouent un rôle fondamental dans ce domaine et qu'il importe que la communauté internationale appuie, le cas échéant, les pays touchés, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et les autres organisations régionales afin de sécuriser la navigation internationale dans le golfe de Guinée. Nous exhortons le Secrétaire général à déployer une mission d'évaluation des Nations Unies pour étudier la situation et envisager de quelle manière l'ONU pourrait contribuer à l'élaboration d'une stratégie globale de lutte contre cette menace.

Les pays du golfe de Guinée sont profondément reconnaissants à l'égard de la communauté internationale, qui est prête à fournir l'appui nécessaire

aux fins du renforcement de l'action nationale et régionale de lutte contre le problème de la piraterie et des vols à main armée dans le golfe de Guinée. À cet égard, nous estimons que le Conseil de sécurité doit envisager d'aller encore plus loin en adoptant une résolution sur la question pour doter tous les acteurs d'un mandat clair leur permettant d'appuyer la volonté de nos gouvernements de prendre des mesures décisives, à titre individuel et collectif, pour rétablir la sûreté maritime et la sécurité de la navigation maritime dans la région.

Nous estimons également que l'adoption d'une telle résolution enverrait un signal fort aux pirates leur intimant que la communauté internationale reste unie et ferme dans sa lutte contre la criminalité transnationale organisée et la terreur, et ce où qu'elles se manifestent. Les États du golfe de Guinée sont d'avis que, par cette résolution, le Conseil les encouragerait fortement à renforcer leur action individuelle et collective pour vaincre le fléau de la piraterie et des vols à main armée le long de leurs côtes, mais aussi à s'efforcer de mettre en place un cadre d'action commune. Nous estimons que le Conseil pourrait également apporter son plein appui et son aide à la création de ce cadre régional, en collaboration avec les organisations régionales compétentes. Il est de notoriété publique que la mise en œuvre de ces mesures exige la mobilisation de connaissances spécialisées et des ressources matérielles et financières nécessaires afin de développer des capacités solides aux niveaux national et régional.

Enfin, je réaffirme que l'augmentation des actes de piraterie et des vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée est un problème mondial. Nous ne devons pas laisser les pays touchés lutter seuls contre ce problème, même s'ils ont démontré, comme nous, leur volonté de lutter contre ce phénomène et de définir un cadre régional en vue de renforcer la coordination de leur lutte collective contre cette menace. À cet égard, les États du golfe de Guinée attendent beaucoup du débat qui se déroule ici aujourd'hui. Nous sommes certains que le Conseil de sécurité assumera sa responsabilité et prendra les mesures nécessaires pour renforcer la paix et la sécurité dans la sous-région.

(*l'orateur poursuit en français*)

Après cette communication collective, je voudrais solliciter l'indulgence du Conseil pour faire quelques remarques en ma capacité nationale.

Je voudrais saluer l'appréciable contribution du Secrétaire général au débat de ce jour, ainsi que les contributions apportées par la CEDEAO et la Commission du golfe de Guinée.

La capacité des États à maintenir l'ordre et la paix dans leurs frontières dépend de leur aptitude à remplir leurs fonctions régaliennes de nature à assurer la sécurité humaine et les services publics qui y concourent. Avec l'approfondissement de l'intégration régionale, les risques de conflits interétatiques sont devenus négligeables, sinon quasi inexistants. Par contre, les menaces venant des fléaux comme la piraterie maritime, le développement d'activités illicites dommageables à la sécurité des États constituent une menace réelle à la paix et à la sécurité internationales.

La recrudescence des attaques contre les banques et les citoyens paisibles vaquant à leurs activités productives dans les marchés et celle concomitante des attaques en mer contre les vaisseaux commerciaux et les navires pétroliers ont sensiblement fait baisser le nombre de bateaux accostant au Port autonome de Cotonou. Le risque de voir l'État béninois et sa jeune démocratie étouffer sous l'impact de ces activités illicites est grand. Le Port autonome de Cotonou est la principale source de recettes douanières, qui contribuent à plus de 55 % des revenus alimentant le budget national essentiellement fiscal. Il montrait des signes réels d'asphyxie par la mauvaise réputation de port peu sûr que tend à lui attribuer le développement d'activités illicites aux larges des côtes béninoises.

C'est conscient de la gravité de la situation que le Président de la République du Bénin, S. E. M. Boni Yayi, a saisi les membres permanents du Conseil de sécurité et le Secrétaire général. Depuis lors, le Gouvernement béninois n'a pas cessé de rechercher les moyens de combattre et d'éliminer la piraterie au large des côtes béninoises.

Au nombre des mesures prises, je voudrais mentionner ici la réparation et la remise en service de deux bateaux patrouilleurs acquis par la Marine béninoise dans le cadre de la coopération avec la Chine et les démarches engagées en direction du Nigéria pour conduire dans les eaux territoriales du Bénin des patrouilles conjointes de surveillance et de sécurisation des activités maritimes. Depuis le démarrage de ces patrouilles conjointes, aucun acte de piraterie n'a été enregistré.

De plus, le Bénin a décidé d'investir dans le renforcement de la sécurité maritime et prend les dispositions pour augmenter la capacité logistique de

ses Forces navales par l'acquisition de nouveaux vaisseaux de surveillance tant maritime qu'aérienne. La flotte béninoise sera portée d'ici au début de l'année prochaine à six navires. Le Bénin, par ma voix, remercie tous les partenaires de développement qui concourent au renforcement des capacités des Forces navales béninoises.

D'ici un an donc, les Forces armées béninoises seront en mesure de garantir la sécurité dans les eaux territoriales du pays et de contribuer davantage aux efforts de la sous-région pour assurer, dans le cadre de l'intégration régionale, la sécurité des personnes et des biens, sur terre comme en mer. Il va de soi que le processus d'intégration des unités navales et de mise en place d'un cadre régional de coopération conforme à la stratégie de sécurité maritime de l'Union africaine, suivra son cours dans le sens de la mutualisation des moyens et des ressources, pour l'appropriation par les États concernés de leurs espaces maritimes, mais aussi, et surtout, pour le développement du réseau d'échange d'informations et de développement de l'expertise locale pour assurer l'efficacité des efforts individuels et collectifs de gestion des menaces liées à la mer.

Le Gouvernement béninois remercie le Conseil d'avoir pris la juste mesure de la gravité de la menace que représentent la piraterie et le développement d'activités illicites au large des côtes du golfe de Guinée, comme le prouve l'organisation de la présente séance d'information. Le Bénin est convaincu que le Conseil, comprenant la dimension globale de la question, saura tirer de ce débat les conclusions appropriées pour aider les États de la région à contrer efficacement cette menace à la paix et à la sécurité internationales.

En tout état de cause, le Bénin souhaite vivement que par l'adoption d'une résolution sur cette question, sous le Chapitre VIII de la Charte, le Conseil de sécurité institue un mandat clair pour un engagement ferme de la communauté internationale aux fins de soutenir les efforts des pays de la région en vue d'une action coordonnée et cohérente dans la lutte contre la criminalité organisée transfrontalière.

À cet égard, le Gouvernement béninois se félicite de la décision du Secrétaire général d'envoyer une mission technique intégrée au Bénin pour examiner les formes d'assistance nécessaires. Je voudrais l'assurer de l'entière disponibilité du Bénin à coopérer avec l'ensemble du système des Nations Unies pour l'élimination totale du fléau de la piraterie et des activités illicites au large de nos côtes.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Benin de sa déclaration.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. La Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 15.